

Projet pour les « élections municipales » de 2020.

Preliminaire.

1) Le projet de *Rebâtir La France* (RLF) pour les élections municipales de 2020 est un projet générique, c'est à dire valable pour toutes les communes. Il devra évidemment être adapté à chaque cas particulier. Il s'inscrit dans un projet national destiné à rénover complètement l'administration territoriale et la chaîne des responsabilités politiques, en donnant aux communes toute la place qui devrait être la leur.

Mais, fidèle à sa vocation d'être au seul service de la France et des Français, RLF le propose à tous les candidats sans exclusive. Ceux qui souhaiteraient avoir l'investiture de RLF en feront la demande ; ceux qui souhaiteront rester totalement « indépendants » peuvent s'approprier ce projet, et RLF se tiendra à leur disposition pour le cas où ils auraient besoin de précisions.

2) Il est fondé sur le principe de subsidiarité qui veut, notamment, que toute décision doit être prise au plus près possible du citoyen quand ce dernier ne peut pas la prendre lui-même, car c'est le citoyen qui est la raison d'être de toute politique. Le principe de subsidiarité dessine ainsi un partage des responsabilités entre le citoyen lui-même, la commune, qui est l'échelon de service le plus proche du citoyen, et l'État.

3) Ce projet est également fondé sur la distinction entre deux types d'élus :

- les députés et sénateurs, d'une part, qui légifèrent, au nom des citoyens et pour leur service, celui des communes et celui de la nation ;
- les maires et le président de la République, d'autre part, qui, acteurs de terrain au service direct et constant des citoyens, constituent ensemble le « pouvoir exécutif national ».

4) Enfin, ce projet est fondé sur la nécessité de prévoir les moments les plus difficiles.

Personne ne peut garantir la stabilité de notre pays, de l'Europe et du monde. Que ce soit par l'économie et les effondrements boursiers, les tensions sociales ou communautaristes, les instabilités géopolitiques, etc. nombreux sont les risques. Si personne ne peut prédire quel danger nous menace principalement et quand la crise interviendra, il est admis à présent qu'une catastrophe mondiale est plausible et qu'il peut alors y avoir des réactions en chaîne. Tout ce que nous connaissons et croyons acquis peut s'effondrer, laissant les Français dans les pires difficultés, abandonnés peut-être à leur sort car, même parmi les personnes conscientes des risques potentiels, peu se sont préparées à faire face.

Dans ces circonstances, les maires seraient en « première ligne »... et souvent bien seuls !

I - Un projet commun à tous les candidats mais adaptable à chaque cas particulier, visant à assurer l'autonomie de la commune, son dynamisme, sa capacité à affronter des crises graves, et à l'impliquer dans la lutte contre l'exclusion.

11. Assurer progressivement la plus large autonomie possible à la commune.

Constat : aujourd'hui, quelques communes¹ déjà cherchent à redynamiser le tissu économique et social local, et à produire localement pour consommer localement afin de ne plus enrichir un système favorable à une minorité qui appauvrit la majorité des Français et favorise l'exclusion. Cette politique peut aussi permettre d'acquérir une certaine capacité à affronter des situations difficiles qui peuvent survenir, notamment par l'autonomie alimentaire et énergétique. Cette politique relève du bon sens.

Projet RLF : Développer l'autonomie de toutes les communes de France.

Un tel projet permettra de créer des emplois locaux, de lutter contre l'exclusion, de tisser du lien social et de re - dynamiser toutes les zones rurales mais aussi les cités qui n'ont pas le statut de métropoles. Il peut aussi avoir un véritable impact environnemental. Il portera beaucoup plus de fruits si toutes les communes qui l'auront adopté travaillent en coopération les unes avec les autres et non en concurrence.

Il peut comprendre plusieurs niveaux en fonction de l'effectif de la population, de la situation géographique et de l'environnement de la commune :

- Le premier niveau consistera à faire de la commune un centre local de vie économique, en commençant par l'essentiel, à savoir les ressources en eau potable, en nourriture et en énergie, et en élargissant ensuite éventuellement à d'autres secteurs économiques ;
- Un deuxième niveau consistera à faire de la commune un centre de vie sociale et culturelle, notamment dans les domaines de la sécurité², de la santé et de l'enseignement ;
- Au-delà, on peut aussi envisager une politique familiale locale et sans doute bien d'autres domaines d'action.

Ce projet d'autonomie locale aura évidemment besoin de fonds, même si les budgets nécessaires sont le plus souvent assez modestes. Tout ou partie de ces fonds sera obtenu grâce à la création d'une entreprise appartenant à la commune elle-même ; cette entreprise pourra prendre la forme d'une SEM (Société d'Economie Mixte) ou d'une SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole)³. Au-delà d'un certain niveau de développement de l'entreprise et de réalisation des projets d'autonomie, les bénéfices pourront aussi permettre la réduction des impôts locaux.

1 Notamment Ungersheim, en Alsace, Grande Synthe, dans le Nord, Saint Goueno en Côtes d'Armor, Langouët en Ille et Vilaine. Mais ces exemples ne sont pas les seuls.

2 Pour ce domaine de la sécurité, il n'est pas possible, par souci du bien commun national, que la commune agisse sans coordination avec l'État. Aussi, RLF propose la création d'un Service National de Cohésion (SNC) composé de trois phases de 6mois chacune ; au cours de la deuxième phase, les jeunes seraient mis « au service de la nation » dans des domaines divers, notamment les pompiers, la police de la route, etc. Il est possible de créer également un corps de sécurité au profit des communes qui en auraient besoin.

3 Cette initiative ne sera pas bien reçue par la Commission Européenne et par les grandes entreprises adeptes du marché mondialisé ; il convient donc auparavant de prendre l'avis d'avocats spécialisés.

12. Dynamiser l'implication des citoyens.

Constat : une participation plus importante des citoyens aux décisions qui engagent leur vie quotidienne est une requête essentielle et justifiée du mouvement des Gilets Jaunes.

Projet RLF : la municipalité s'organisera pour recueillir en permanence les propositions et suggestions de ses administrés. Cette organisation pourra prendre des formes multiples, allant du simple référent permanent à la création d'une « assemblée de village » présidée par le maire en passant par des « conseils des sages » ; dans les cas où une telle organisation existe déjà, la municipalité la dynamisera. C'est dans le cadre de cette organisation que seront déposées et examinées les demandes et suggestions des administrés, et éventuellement votées certaines décisions, sans qu'il soit empiété sur les prérogatives du Conseil Municipal.

13. Créer une « monnaie locale » pouvant devenir « monnaie de recours ».

Constat : le système monétaire mondial est aujourd'hui instable et pourrait s'effondrer, alors que la France n'a plus de monnaie nationale pouvant très rapidement être substituée à l'€ disparu. De cela, il s'ensuivrait probablement une situation totalement anarchique : impuissance complète de l'État, effondrement économique généralisé, troubles sociaux importants qui pourraient dégénérer en chaos.

Projet RLF : afin de limiter localement les effets néfastes d'une telle situation, la municipalité créera une « monnaie locale » comme l'y autorise la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014. Elle cherchera à réaliser ce projet avec les communes avoisinantes, mais sans oublier que, dès lors que la France serait dans la situation anarchique décrite ci-dessus, la valeur de cette monnaie locale ne reposerait plus sur l'€ mais sur la seule confiance entre les personnes. Or la confiance ne peut reposer que sur la connaissance réciproque de ceux qui utilisent une monnaie, donc sur la proximité.

RLF s'organisera pour coordonner les initiatives locales et étudier la possibilité de faire de ces monnaies locales une éventuelle monnaie nationale de recours.

Et, si l'effondrement de l'€ ne survient pas, cette « monnaie locale » permettra de dynamiser l'économie locale et les circuits courts, de refonder le travail comme facteur de développement personnel, et de replacer l'économie et les échanges au service de l'être humain et non du seul profit pour quelques uns. Des exemples fort intéressants existent déjà en France, notamment au Pays Basque avec l'Eusko.

14. Lutter localement contre l'exclusion.

Constat : l'exclusion constitue l'un des maux les plus graves que l'humanité ait jamais connus. L'esclave, l'exploité, le pauvre, font partie d'une certaine manière de la société humaine ; l'exclu n'en fait même plus partie. Il court le risque de n'être un jour plus considéré que comme un déchet humain... et traité comme un déchet !

Hors cas de conflit, la lutte contre l'exclusion est le devoir primordial de tous les responsables politiques. Cette lutte concerne certes au premier chef l'État. Mais elle concerne aussi la commune, et c'est sans doute à ce niveau que les résultats peuvent être les meilleurs du fait que la commune est l'échelon de plus grande proximité.

Projet RLF : les maires soutenus par RLF s'engagent à étudier la possibilité de concrétiser le « projet 4T » consistant à resocialiser des exclus en leur fournissant un Toit, une Terre, un Travail et un Tutorat le temps nécessaire à leur ré-insertion dans la société.

II – Ce projet communal s'inscrit dans un projet national de RLF qui vise à :

21. Réformer radicalement l'administration territoriale.

Constat : si la chaîne préfectorale est efficace, notre administration territoriale issue de l'élection est à la fois pléthorique, très coûteuse, peu efficace, et répond de moins en moins au besoin croissant de proximité exprimé par les Français. De plus, elle pénalise les zones rurales par rapport aux métropoles et constitue un risque fort de désunion nationale.

Projet RLF : réaliser quatre réformes majeures, qui sont ici exposées dans les grandes lignes seulement.

Première réforme : rendre le pouvoir aux maires. Pour cela, la loi NOTRé⁴ doit être abrogée. Cette loi du 7 août 2015 procède au transfert des pouvoirs des maires aux échelons départementaux et régionaux. Si elle est maintenue, elle conduira inéluctablement à la disparition de l'échelon communal, à commencer par les communes rurales, ce qui serait gravement préjudiciable à la vie démocratique, accentuerait le décrochage des zones rurales par rapport aux métropoles et accroîtrait considérablement le nombre de Français exclus de la vie nationale.

Deuxième réforme : constitutionnaliser et organiser un Exécutif National composé du président de la République et des maires. Ces derniers sont au contact permanent et au service direct des Français, et donc les premiers acteurs de la politique quotidienne. Ils sont, collectivement et avec le président de la République, les seuls élus véritablement en charge de l'avenir de la nation, dans toutes les circonstances, surtout les plus difficiles.

Troisième réforme : supprimer les Conseils Régionaux, qui sont un danger majeur pour l'unité nationale avant 50 ans. Leurs fonctions seront confiées soit à l'administration, soit aux Conseils Départementaux, soit aux Mairies, soit au secteur privé. En outre, cette mesure permettrait des économies très substantielles!.. Evidemment, cette réforme n'entraîne pas la suppression des préfectures régionales qui sont indispensables à la déconcentration des services de l'État.

4 - Loi NOTRé pour : Nouvelle Organisation des Territoires de la République.

Quatrième réforme : remplacer les Conseils Départementaux élus par une assemblée des maires du département, à charge pour eux de s'organiser pour coordonner leurs actions au niveau départemental, d'élaborer des projets spécifiquement départementaux et, si besoin, des coopérations entre départements. Cette réforme entraînerait aussi des économies substantielles.

22. Réformer le mandat du maire.

Les réformes précédentes doivent être accompagnées d'un renforcement de la souveraineté du peuple sur les mandats, et surtout de mesures permettant d'empêcher les partis de reprendre le rôle néfaste qu'ils jouent depuis cinquante ans.

RLF propose donc que, dès lors qu'ils sont élus, les maires puissent être maintenus en fonction jusqu'à la limite d'âge de 75 ou 80 ans, mais soient soumis à un vote de confiance tous les sept ans avec interdiction de se présenter en cas de refus de confiance ; avant ce vote de confiance, ils devront présenter le bilan de leur action. Enfin, un référendum d'initiative citoyenne pourra à tout moment mettre fin à leur mandat après trois ans d'exercice.

23. Promouvoir La Grande Charte de France⁵ pour restaurer notre unité nationale.

Dans toute la mesure du possible, les candidats soutenus par RLF s'y référeront dans leur mission de gouvernement de la commune s'ils sont élus.

Ils s'en feront les promoteurs aux niveaux local, départemental et national, soutiendront toute initiative visant à la faire connaître et surtout à la faire adopter par référendum comme référence nationale suprême.

5 - <http://www.lagrandechartedefrance.org>